

Compte rendu de séance

Séance du 6 Février 2020

L' an 2020 et le 6 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DE LA MAIRIE sous la présidence de VANÇON Claude Maire

Présents : M. VANÇON Claude, Maire, Mmes : REVOY Françoise, THIRION Geneviève, MM : DAUTREVILLE Rémi, DROGUET Julien, FELTEN Fabrice, GATTO Cédric, GROSJEAN Olivier, PETITJEAN Christophe

Excusé(s) : M. LAGATIE Stéphane
Absent(s) : Mme JEANMICHEL Annie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 30/01/2020

Date d'affichage : 11/02/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. FELTEN Fabrice

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Convention SAUR - Syndicat des Eaux de Thuillières - 2020-001
REPORT DE DECISION : ADHESION AU SIE DE THUILLIERES - 2020-002
TARIFS EAU 2020 - 2020-003
ARRETE D'ALIGNEMENT CHEZ Mme HOFFSTETTER - 2020-004
TRAVAUX ACCESSIBILITE SALLE COMMUNALE - 2020-005
RAPPORTS DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 2019 - 2020-006
CONTRIBUTION SMIC 2020 - 2020-007
SUBVENTIONS 2020 - 2020-008
DEMANDE DE SUBVENTION : VOYAGE SCOLAIRE - 2020-009
VENTE D'UNE PARCELLE DU LOTISSEMENT - 2020-010
REMPACEMENT DES BORNES ET PIQUETS DE BOIS IMPLANTES SUITE RACCORDEMENT DU PARC EOLIEN D'ESLEY - 2020-011

Convention SAUR - Syndicat des Eaux de Thuillières

réf : 2020-001

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention pour la fourniture d'eau potable par le SIE de Thuillières.

Pour la collectivité vendeuse :

- du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 0.20 € HT /m3
- à partir du 1er janvier 2021 :
 - part proportionnelle de 0.781 € HT de 0 à 200 m3
 - part proportionnelle de 0.354 € HT au-delà de 200 m3.

Pour la société SAUR :

- Abonnement fixe de 50 € HT / an
- Part proportionnelle de 0.9290 € HT / m3.

L'ensemble de ces tarifs sont donnés HT auxquels il est nécessaire d'ajouter la TVA à 5.50 % même si notre service de l'eau n'est pas assujetti à la TVA.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à la mise en place de cet achat d'eau pendant le ou les périodes où la production de votre forage communal n'est pas suffisante pour alimenter les besoins de la population et de leurs entreprises.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

REPORT DE DECISION : ADHESION AU SIE DE THUILLIERES

réf : 2020-002

Suite à la présentation de M. PEREIRA et aux questions des élus, le conseil municipal DECIDE de reporter la prise de décision d'adhérer ou pas au SIE de Thuillières à la prochaine mandature.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS EAU 2020

réf : 2020-003

M. le Maire expose au conseil municipal que suite à l'augmentation du volume d'eau nécessaire fourni par le SIE de Thuillières et la signature de la nouvelle convention SIE de Thuillières et SAUR, il est nécessaire d'effectuer une augmentation du prix de l'eau distribuée par la commune.

M. le Maire propose une augmentation de 0.20 € / m3 tant pour les particuliers que pour les gros consommateurs au-delà de 1000 m3 soit :

- 1.21 € / m3 : consommation inférieure à 1000 m3
- 0.90 € / m3 : consommation au-delà de 1000 m3

Cette proposition est adoptée à 7 voix pour et 2 abstentions.

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 2)

ARRETE D'ALIGNEMENT CHEZ Mme HOFFSTETTER

réf : 2020-004

Suite au bornage de la propriété de Mme HOFFSTETTER Brigitte, section C319 Lieu dit le Village, le conseil municipal à l'unanimité demande l'alignement de la voie communale dite Rue Henri Lafosse et partiellement rue des Vergers et donne tout pouvoir au maire pour prendre l'arrêté de voirie nécessaire.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX ACCESSIBILITE SALLE COMMUNALE

réf : 2020-005

M. le Maire informe le conseil municipal que suite aux délibérations (délibération de demande de subvention n°2019-060 du 18/11/2019) les dossiers de subventions DETR à hauteur de 32 000 €, Conseil Départemental à hauteur de 12 880 € ont bien été déposés à ce jour.

Nous attendons la confirmation que les dossiers sont bien complets et que la mise aux normes peut recevoir un commencement d'exécution.

Dès la réception de cette confirmation, le conseil municipal AUTORISE le maire à l'unanimité à lancer les appels d'offre pour les travaux de mise aux normes et de signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

RAPPORTS DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 2019

réf : 2020-006

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal les rapports de l'eau et l'assainissement 2019.

Le conseil municipal valide ces rapports à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

CONTRIBUTION SMIC 2020

réf : 2020-007

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour inscrire au budget principal de la commune la somme de 140 € au titre de la participation syndicale budgétaire pour l'année 2020 afin de pouvoir régler cette contribution.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTIONS 2020

réf : 2020-008

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de répartir les subventions suivantes pour l'année 2020 :

- Perce-Neige : 200 €

- Téléthon : 100 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION : VOYAGE SCOLAIRE

réf : 2020-009

Suite à la demande de subvention demandée par Melle DUFOUR Tiphaine concernant l'organisation d'un voyage scolaire par le LP de Contrexéville, le conseil municipal à l'unanimité décide d'octroyer la somme de 100 € à ce lycée pour concrétiser leur projet.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VENTE D'UNE PARCELLE DU LOTISSEMENT

réf : 2020-010

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la vente de la parcelle n°2 du lotissement communal "Les Vergers" cadastrée section C "La Voye des Vaches" n°374 d'une contenance de 977 m² au prix de 17 € le m² plus la TVA à la charge de l'acheteur : M. BRUNNER Alexandre et BOYE Elodie demeurant à ce jour à GOLBEY.

- DESIGNNE l'office notarial de VITTEL pour établir l'acte de vente,

- AUTORISE le maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

REPLACEMENT DES BORNES ET PIQUETS DE BOIS IMPLANTES SUITE RACCORDEMENT DU PARC EOLIEN D'ESLEY

réf : 2020-011

Suite à la création d'une ligne haute tension souterraine pour acheminer l'électricité du parc éolien, les chemins empruntés ont été bornés.

Le conseil municipal en date du 13/02/2019 par délibération n°2019-004 a décidé, pour protéger ces bornes, de poser des piquets de bois au pied de chacune d'entre elles sur le côté du chemin.

A ce jour, certains piquets de bois et bornes ont été arrachés.

Le conseil municipal demande à M. le Maire d'adresser un courrier à tous les propriétaires de terrain concernés pour qu'ils procèdent au remplacement des bornes manquantes à leur frais et qu'ils protègent les bornes

existantes par un piquet en bois côté route comme initialement et ce dans un délai de deux mois.

Cette proposition a été votée à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

En mairie, le 11/02/2020
Le Maire
Claude VANÇON